



BNP PARIBAS

04 juin 2021

CFDT BNP Paribas
cfdt.nationale@bnpparibas.com / 01 40 14 31 89

La CFDT a demandé un état des lieux sur les pratiques et les mesures actuelles relatives à la mobilité durable, tant prônée par l'Entreprise, mais peu visible par les salariés.

Plus d'infos [ici](#)



Le « forfait mobilités durables » en discussion chez BNP Paribas

Notre objectif:

Permettre à TOUS de bénéficier d'une indemnité encourageant le recours aux transports plus « verts ».

Le « forfait mobilités durables », c'est quoi ?

À la sortie du 1er confinement en 2020, l'Etat a souhaité encourager le recours à des transports plus « propres ».

Le « forfait mobilités durables » a été mis en place, permettant aux salariés de bénéficier de la prise en charge par son entreprise des **frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail**, cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport public, **jusqu'à 500 € par an**.



Les moyens de transports concernés sont :

Les vélos électriques ou mécaniques / la voiture dans le cadre d'un covoiturage (en tant que conducteur ou passager) / les engins de déplacement personnels (motorisés ou non) en location ou en libre-service (comme les scooters et trottinettes électriques « en free-floating ») / les transports en commun en dehors des frais d'abonnement / et tout autre service de mobilité partagée.



LA CFDT DEMANDE DES MESURES ÉQUILIBRÉES, QUI PROFITENT À TOUS, QUE L'ON HABITE DANS LES GRANDES MÉTROPOLIS OU DANS LES SECTEURS PLUS RURAUX !



REVENDICATIONS PORTÉES PAR LA CFDT

■ Permettre une utilisation souple et élargie de l'enveloppe jusqu'à 500€/salarié

Certains pourraient choisir une prise en charge plus importante de leur abonnement de transport, limitée aujourd'hui à 50%. D'autres pourraient choisir de bénéficier d'indemnités kilométriques vélo, utilisation 2 roues en libre service partagé, co-voiturage, remboursement tickets transport en commun à l'unité etc...

■ Pérenniser l'offre de participation de l'entreprise à l'achat d'un vélo et l'améliorer en l'étendant aux trottinettes mécaniques/électriques

Ex : 100€ pour l'achat d'un vélo mécanique / 200€ pour l'achat d'un vélo électrique

Mise en place d'un « forfait mobilités durables » ambitieux



Salariés incités à utiliser des moyens de transport plus « verts »



Responsabilité Sociale & Environnementale de l'Entreprise en hausse

Et pour aller plus loin, parlons aussi Mobilité durable, « tout court ».

La CFDT demande aussi à l'entreprise d'avancer sur :

Le déploiement d'une appli de co-voiturage interne ;
L'accueil et le rechargement sur sites des véhicules verts ;
Des partenariats avantageux pour les salariés qui souhaiteraient se doter en véhicules propres (vélo mécanique/électrique, 2 roues, véhicules hybrides/électriques...), etc...



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Et vous, le forfait et la mobilité durable, vous en pensez quoi ?